



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOUT 2019

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 19 août 2019 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Sylvie THOMAS ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : Erika PIANI par Sylvie THOMAS

Excusés : Mathieu CHENAL ; Pierre MERMIN ; Julie PONT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Marie GUNIE

Le compte-rendu du 08 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Attribution subvention Association « Union des commerçants de Valmorel »

Le conseil municipal approuve le nouvel ordre du jour.

FINANCES

1 – DECISION MODIFICATIVE n°3

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité d'effectuer des modifications sur les dépenses d'investissement – BP 2019, qui s'équilibrent à 0€ :

Investissement	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
Cpte 10226		230 000.00
Cpte 2315	215 000.00	
Cpte 2188	10 000.00	
Cpte 2152	5 000.00	

PERSONNEL

1 – MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, de :

- Supprimer un emploi de Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- Créer un emploi de Agent de Maîtrise

2 – CREATION EMPLOIS SAISONNIERS

Afin d'anticiper au mieux la saison d'hiver et trouver le personnel adéquat, le conseil décide la création : du lundi 02 décembre 2019 au dimanche 19 avril 2020

- de 6 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques – IM 325
- de 6 emplois d'Adjoints techniques – ouvrier polyvalent aux services techniques - IM 354

Service Police Municipale, 2 emplois d'ASVP - IM 325 du lundi 02 décembre 2019 au dimanche 19 avril 2020

FONCIER

1 – TRANSFERT DES EQUIPEMENTS COMMUNS LOTISSEMENT L'EPIGNY

Monsieur le Maire rappelle la convention, en date du 21/10/2014 prévoyant le transfert à la Commune des Avanchers-Valmorel des équipements communs du lotissement de « L'Epigny » à Cornet



Les Avanchers Valmorel

Monsieur Le Maire rappelle que l'article R.442-8 du code de l'urbanisme, autorise le cadre d'une convention afin de prévoir dès maintenant le transfert des équipements aux collectivités compétentes. En effet, la voirie, les espaces et équipements publics, le réseau d'eaux pluviales sont de la compétence de la commune.

Vu le certificat d'achèvement des travaux, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal
Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du transfert des équipements communs du lotissement L'Epigny à Cornet.

2 – MODIFICATION CESSION TENEMENT FONCIER A CLUB MED

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 17/12/2018 pour la vente de la commune à la société Club Med pour l'acquisition d'un tènement foncier lieu-dit « Le Séchat » pour les besoins de l'aménagement d'un jardin des neiges pour skieurs débutants et l'aménagement d'un tapis neige couvert. Il convient cependant de modifier la délibération en le sens où l'acquéreur est la Société LAGUNE VALMOREL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire, à régulariser l'acte de vente desdits terrains à la société LAGUNE VALMOREL, moyennant le prix de Deux mille cinq cent cinquante neuf euros (2 559.00 €) à recevoir par la Sas Alpes Alliances DSD Notaires sise à Salins les Thermes.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 – RECOMPOSITION ORGANE DELIBERANT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que la composition des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doit être définie l'année précédant le renouvellement général des conseils municipaux soit cette année. Dans ce cadre, il précise que si le territoire souhaite déroger au droit commun, il doit adopter un accord local avant le 31 août 2019 par la moitié des conseillers regroupant les deux-tiers de la population ou inversement.

Pour mémoire, la répartition de droit commun est la suivante :

Commune	Population	Sièges
Grand-Aigueblanche	3813	11
La Léchère	2543	9
Les Avanchers-Valmorel	775	2
	7131	22

Il propose d'étudier les possibilités d'accord local et précise qu'un accord local permet, sous certaines conditions, d'augmenter le nombre de sièges jusqu'à 25 %. Après présentation des simulations il est proposé de retenir l'accord local suivant :

Proposition d'accord local

Commune	Population	Sièges
Grand-Aigueblanche	3813	12
La Léchère	2543	9
Les Avanchers-Valmorel	775	3
	7131	24

Cet accord permet de conserver le même nombre de sièges qu'actuellement et de proposer un siège supplémentaire à la commune des Avanchers-Valmorel mais également à la commune de Grand-Aigueblanche. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE cette proposition d'accord local



2 – SUBVENTIONS 2019

Le Conseil Municipal **DECIDE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association « Union des commerçants de Valmorel » pour l'organisation de l'événement Valmorel La Bielle.

3 – AFFAIRES DIVERSES

Le conseil entend:

Jean-Louis BAZIN : Suite aux nombreuses incivilités constatées, la zone de Moloks au droit du jardin des Piou Piou à Valmorel va être légèrement déplacée et réaménagée.

Marie GUNIE : L'enquête publique sur le projet de révision générale du PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) aura lieu du 26 août 2019 au 26 septembre 2019 inclus.

Sylvie THOMAS : Informe de la publication du bulletin municipal La lettre n°40 fin août.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie l'association du Patrimoine pour l'organisation de son « Repas Champêtre » à Quarante-Planes le 24 juillet dernier. Cette initiative de dégustation de produits et spécialités locaux a été particulièrement appréciée par l'ensemble des participants.

La séance est levée à 21h30